

PROCÈS-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2024

Date de la convocation : 5/04/2024.

Date d'affichage : 5/04/2024.

L'An Deux Mil Vingt-Quatre,

Le douze avril,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, Mesdames Mélinda CORNE, Elisabeth LÉLU, Messieurs Sébastien CIUDAD, Benoît DEBRY, Michel PILOQUET, Pascal RIALLOT, Patrick SAUTEREAU, Serge SOSIEWICZ, Frédéric ZALEWSKI.

Absentes excusées :

Mme Florence AUCOIN a donné procuration à M. Patrick SAUTEREAU.

Mme Anne-Marie BACHOLLET a donné procuration à M. Sébastien CIUDAD.

Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE.

Mme Chantal GENTY a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.**

3 **ADMINISTRATION FINANCES**

- a) Aménagement du site de l'étang et du camping, contractualisation de l'étude de programmation et demande de financements.
- b) Immeuble Rex Barrat, mission de maîtrise d'œuvre, approbation du dossier de consultation d'entreprises.
- c) **Budgets principal et du lotissement :**
 - approbation des comptes de gestion 2023 et des comptes administratifs 2023,
 - affectation des résultats,
 - vote des taux des impôts directs locaux,
 - vote des budgets primitifs 2024.

4 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré onze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur le Maire remercie Mme Fabienne MAURE, secrétaire de la Mairie, de sa présence.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

M. Serge SOSIEWICZ a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2024

Le procès-verbal de cette réunion a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux et il a été arrêté et signé en date de ce jour.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ACTÉES LORS DE LA RÉUNION

1) Budget principal de la commune

Le compte de gestion 2023 établi par le service de gestion comptable de Cosne-Cours-Sur-Loire est identique aux écritures comptables communales. Il a été approuvé à l'unanimité des présents ainsi que l'affectation des résultats suivants (*M. le Maire a quitté momentanément la séance à 19 h 28 mn pour le vote du Compte Administratif 2023 sous la présidence de Mme Christiane BOCQUET*) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 592 487,88 €

RECETTES 1 927 049,05 €

RESULTAT de l'exercice + 334 561,17 €

EXCEDENT reporté BP 2023 (RF002) + 11 460,46 €

Résultat définitif 2023 + 346 021,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 897 999,24 €

RECETTES 1 060 513,49 €

RESULTAT de l'exercice + 162 514,25 €

EXCEDENT reporté BP 2023 (RI 001) + 86 799,25 €

Résultat définitif 2023 + 249 313,50 € (BP 2024 RI 001)

Restes à réaliser

DEPENSES 28 723,00 €

RECETTES 30 000,00 €

Résultat + 1 277,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS

RESULTAT FONCTIONNEMENT : 346 021,63 €

BESOIN DE FINANCEMENT 1068 : Néant

REPORT FONCTIONNEMENT 346 021,63 € (BP 2024 RF 002)

2) Budget du lotissement

Le compte de gestion 2023 établi par le service de gestion comptable de Cosne-Cours-Sur-Loire est identique aux écritures comptables communales. Il a été approuvé à l'unanimité des présents ainsi que l'affectation des résultats suivants (*rappel : M. le Maire a quitté momentanément la séance à 19 h 28 mn pour le vote du Compte Administratif 2023 sous la présidence de Mme Christiane BOCQUET*) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 0 €

RECETTES 0 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 0 €

RESULTAT DEFINITIF 2023 : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 0 €

RECETTES (1068) : 54 976,56 €

RESULTAT REPORTE 2022 (DI001) : - 322 655,81 €

RESULTAT DEFINITIF 2023 : - 267 679,25 € (BP 2023 DI 001)

AFFECTATION DES RESULTATS

Besoin net de la section d'investissement : 267 679,25 €

- 1) Délibération n° 2024-24 – vote des taux des impôts directs locaux (*sous la présidence de Monsieur le Maire qui a rejoint la séance à 19 h 33 mn*). Taux votés identiques à 2023 :

Taxe foncière (propriété bâtie) : 40.70 %

Taxe foncière (propriété non bâtie) : 48.65 %

Taxe d'habitation : 23.70 %

Cotisation foncière des entreprises : 20.72 %

pour un produit prévisionnel attendu de 680 265,00 €.

Approuvée à l'unanimité.

- 2) Délibération n° 2024-25 – vote du budget primitif 2024 du budget principal :

EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 925 329,63 €	1 925 329,63 €
INVESTISSEMENT	1 055 166,00 €	1 055 166,00 €
TOTAL	2 980 495.63 €	2 980 495.63 €

Approuvé à la majorité 12 voix POUR et 03 CONTRE (*Mme AUCOIN, MM. SAUTEREAU et ZALEWSKI*).

Pour raison professionnelle. M. Pascal RIALLOT a quitté la séance à 20 h 27 mn.

EQUILIBRE DU BUDGET DU LOTISSEMENT

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	254 804,25 €	254 804,25 €
INVESTISSEMENT	281 799,25 €	281 799,25 €
TOTAL	536 903,50 €	536 603,50 €

Approuvé à l'unanimité.

Après signatures des documents budgétaires, Mme Fabienne MAURE a quitté la réunion à 20 h 40 mn.

- 3) Délibération n° 2024-27 – contractualisation avec le bureau d'étude Terre d'Avance/Toposcope/Connivence dans le cadre de la programmation de l'aménagement du camping et du site de l'étang et de ses abords. Une demande d'aide financière sera sollicitée auprès de la Banque des Territoires (via le Conseil Départemental de la Nièvre) à hauteur de 50 %.

Approuvée à l'unanimité.

- 4) Délibération n° 2024-28 – approbation du dossier de consultation d'entreprises pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la sécurisation de l'immeuble BARRAT.

Approuvée à la majorité, 12 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (Mme AUCOIN, MM. SAUTEREAU et ZALEWSKI).

QUESTIONS DIVERSES

☞ Fête et foire de la Saint-Georges les 20 et 21 avril 2024 :

Pour la foire, plus d'exposants que l'année passée ont répondu favorablement. 15 lieux de restaurations sont prévus. Le foirail devrait être composé de plus de 280 animaux.

☞ Budget Primitif 2024 du Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles de Varzy :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	303 092.53 €	303 092.53 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	23 677.00 €
TOTAL	303 092.53 €	326 769.53 €

🔗 Budget Primitif 2024 du Syndicat Intercommunal du CEG de Varzy (gestion de la cantine de l'école primaire de Varzy) :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	159 186,03 €	159 186,03 €
INVESTISSEMENT	51 417,00 €	51 417,00 €
TOTAL	210 603,03 €	210 603,03 €

🔗 Biens forestiers sans maîtres :

Le dossier des biens sans maîtres forestiers laisse entrevoir une quinzaine d'hectares susceptibles de rejoindre le domaine communal. La procédure se poursuit avec le soutien de l'association des communes forestières 58.

🔗 Démolition HLM – Les Haleines :

*Le permis de démolition du HLM sera bientôt déposé par la société HABELLIS.
La Mairie réfléchit à réimplanter des logements sur le site.*

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 10 minutes.

Transmis aux conseillers municipaux : le 19/04/2024

Affichage : le 19/04/2024

Le Maire,

Gilles NOËL

